

Le Figaro, 11 décembre 2019

Ce que propose le Sénat pour enrayer la violence quotidienne contre les pompiers

La Haute Assemblée étudiera ce mercredi un plan élaboré par trois sénateurs pour lutter contre les agressions.

JEAN-MARC LÉCLERC @leclercjm

SECURITE « Quel de plus transposable que de voir agresser des personnes qui, par profession ou à titre bénévole, ont dédié leur vie à préserver celle des autres? » Cette interrogation sera au cœur de la présentation, ce mercredi, devant la commission des lois du Sénat, présidée par Philippe Bas, d'un rapport contenant 18 propositions pour enrayer la violence contre les pompiers (ils sont 248 000 en France). Le comité dirigé par les sénateurs Lolo Hervé (centriste Haute-Savoie), Patrick Kanzer (socialiste, Nord) et Catherine Troendlé (Les Républicains, Haut-Rhin) est accueillant. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), dont la mission sénatoriale démontre la proximité « disparition », avait pointé une hausse des agressions contre les pompiers de 213 % en dix ans (de 899 à 2 012) victimes entre 2008 et 2017. Les chiffres transmis par la Sécurité civile, « relatifs aux cinq premiers mois de l'année 2019, confirment cette augmentation sans précédent puisque sont supérieures de 50 % à ceux relevés sur la même période au cours de l'année 2018 », révèle le Sénat. La nature même des actes a changé. La mission déplore des « violences de plus en plus brutales », de « véritables guet-apens ». Elle n'hésite pas non plus à le dire : « La Sécurité civile est au fil des années devenue le poullit universel au recrudescence des différents services publics. » Peu à peu, les pompiers sont ainsi délaissés de leurs missions traditionnelles (incendies, feux de forêt), au profit du secours d'urgence. Ce que Gregory Alloune, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, étaye avec ses chiffres : « En 1998, nous avons effectué 3,3 millions d'interventions, dont 50 % en titre de secours d'urgence aux personnes. En 2018, nous avons atteint 4,6 millions d'interventions et ce taux est passé à 64 %. » Conclusion sans appel : « La mutation de la mission des sapeurs-pompiers inclut une surre-

licitation de leurs moyens mais est également le principal vecteur de l'insécurité des témoins victimes », estiment les trois sénateurs. Voici ce qu'ils proposent :

Mieux appréhender les cas psychiatriques

Les pompiers sont de plus en plus souvent confrontés à des fous. « Le secours d'urgence aux personnes les conduit à aller au contact de personnes en état de détresse psychologique ou souffrant de pathologies psychiatriques, souvent dangereuses pour les autres et pour elles-mêmes. Or, les sapeurs-pompiers ne disposent d'aucun fichier leur permettant d'identifier ces personnes en amont d'une intervention afin de prendre toute précaution utile », alerte la mission. Selon ses rapporteurs, « ce facteur de risque est amplifié par le recul de la prise en charge des malades atteints de pathologies psychiatriques qui ne sont pas traités ou refusent de se voir administrer leur traitement ». Et de citer le cas du sapeur-pompier Geoffrey Henry, poignardé le 4 septembre 2018 par un homme atteint de schizophrénie à qui il était venu porter secours. Ils préconisent donc une meilleure information des intervenants, « sans porter atteinte au secret médical », assurent-ils. Ils réclament aussi une meilleure coordination avec les forces de l'ordre, qui n'accompagneraient pas toujours comme il faut les pompiers. Les préfets sont invités à mieux veiller au respect des « protocoles » d'intervention.

Dédier un membre de l'équipe à la sécurisation

Pour les trois sénateurs, il faudrait « un nombre minimum de pompiers embarqués dans un véhicule de secours à victime (SAV). Cette configuration permet notamment de dédier un sapeur-pompier à la gestion de l'environnement et des menaces ». A l'échelle de chaque service départemental d'incendie et de secours (SDIS), « un référent sécurité » devrait, selon eux, être

institué pour centraliser les informations liées aux difficultés rencontrées.

Financer un matériel de protection plus adapté

Les rapporteurs militent pour « une adaptation des équipements au nouveau contexte d'intervention ». En l'absence de pare-brise et des vitres qui résistent aux « collisions » sur les véhicules, mais aussi des gilets qui protègent des attaques au couteau. Selon eux, l'État devrait abonder un fonds de soutien aux investissements structurants des unités dans les départements, mais en quatre ans, il se serait soustrait à 60 millions d'euros affectés dans les SDIS. « Je vous laisse compter combien de pare-brise fissurés, de caméras piétons et de gilets pare-lames on achète avec 60 millions d'euros », déclare Catherine Troendlé, qui a déjà interpellé Christophe Castaner sur le sujet. En vain.

Un numéro unique pour recenser sur les missions prioritaires

Le président Macron s'était personnellement prononcé en 2017 pour la mise en place de plateformes uniques de réception des appels d'urgence. Deux ans plus tard, le constat est amer : « A quel bon regroupement des services au sein d'une même structure afin d'assurer la coordination de leurs actions, si aucune règle claire ne permet d'identifier qui doit agir? », interrogent les rapporteurs. C'est toute la difficulté de savoir qui du 15 (SAMU) ou du 18 (pompiers) doit se déplacer. Pour l'heure, les pompiers s'estiment appelés trop souvent pour des interventions qui ne relèvent pas, selon eux, de leurs missions prioritaires. Pour le sénateur Hervé, « cette coordination passe par la création de centres d'appels communs aux SAMU et aux SDIS. Ces centres sont aujourd'hui trop peu nombreux ».

Systematiser la saisine de la justice

Pour le sénateur Kanzer, trop de sapeurs-pompiers victimes d'agres-